

## DELEGATION DE SIGNATURE PRES-FSD-1

### LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES

- VU Le code de l'éducation, et notamment ses articles L 712-1 et L 712-2 ;
- VU Les statuts de l'université ;
- VU La délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse - Jean Jaurès ;
- VU La décision n°2019-1926/HFDS portant désignation en qualité de fonctionnaire de sécurité de défense, Monsieur Pierre-Yves BOISSAU.

### ARRETE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Monsieur Pierre-Yves BOISSAU**, Fonctionnaire de sécurité de défense (FSD), à effet de signer les avis relatifs aux déplacements à l'étranger hors Union européenne.

**Article 2 :** Toute subdélégation de signature est prohibée.

**Article 3 :** Le signataire de tout ordre de mission ou autorisation de véhicule personnel ne peut en être le bénéficiaire.

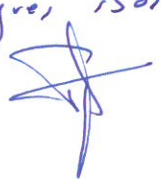
**Article 4 :** La présente décision prend effet à partir de sa publication.

**Article 5 :** La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.

**Article 6 :** La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée à l'entrée du bâtiment 20 de l'université et sur le site Internet de l'Université.

**Article 7 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 4 novembre 2019

Pierre-Yves BOISSAU  




La Présidente

  
Madame Emmanuelle GARNIER